

UN CERTIFICAT POUR UNE DOUBLE COMPÉTENCE PREVENIR ET SECOURIR

Le titulaire de ce certificat
(anciennement CPS)
détient par équivalence :
SST et PRAP



RÉSERVÉ À TOUS LES SALARIÉS AIDANTS
ET SOIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS
DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE
ADHÉRENTS DU SSTI33.

Pour plus de renseignements
Contactez le SSTI Pôle Formation
Tél. 05 57 14 41 70



Association des Services de Santé au
Travail de la Région Aquitaine

262-264 Boulevard du Président Wilson
33001 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 44 10 33 - Fax. 05 56 81 95 99
contact@ssti33.fr

© crédits photo Fotolia - création SSTI33 maj le 08/02/2017



FORMATION APS-ASD

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS
AIDE SOINS A DOMICILE

PUBLIC

La formation APS-ASD s'adresse à tous les salariés qui travaillent dans les établissements de l'aide et du soin à domicile adhérents au SSTI.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des intervenants à domicile sur deux domaines de compétences :

. compétence prévention

Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.

. compétence secours

Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident ou de dysfonctionnement.

LIEU

Dans les locaux du SSTI au 151 Avenue de la Libération de Mérignac.

DURÉE

■ Formation initiale

3 journées non consécutives : (2+1 jours soit 21 heures) en face à face pédagogique avec un travail intersessions

■ Mise à jour des compétences

Tous les deux ans, un suivi de 7 heures est obligatoire pour le maintien du certificat délivré par l'INRS.

COÛT PAR PERSONNE

■ Formation initiale 3 jours : 199€

■ Maintien et actualisation des compétences : 65 €

Validation de la formation par un certificat délivré par l'INRS



11 heures

COMPÉTENCE PRÉVENTION

- 1. SITUER SON RÔLE D'ACTEUR** de la prévention sur son lieu de travail
- 2. IDENTIFIER LES SITUATIONS DANGEREUSES** liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- 3. REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUES** liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain (notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie seront abordées).
- 4. AGIR ET RÉAGIR** lors d'une exposition à une situation dangereuse
- 5. INFORMER** la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées. Proposer une solution simple.
- 6. ALERTE** la hiérarchie
- 7. APPRENDRE** les différentes techniques de manutention des personnes à mobilité réduite.




10 heures

COMPÉTENCE SECOURISME

- 1. PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS**
 - Connaître la démarche de prévention (9 principes).
 - Devenir acteur de prévention au sein de l'entreprise.
- 2. PROTÉGER ET PRÉVENIR**
 - Rechercher les dangers persistants et éviter le sur-accident.
- 3. EXAMINER LA VICTIME**

La victime :

 - Saigne-t-elle abondamment ?
 - S'étouffe-t-elle ?
 - Est-elle consciente ?
 - Respire-t-elle ?
- 4. ALERTE ET INFORMER**
 - Savoir passer un message d'alerte
 - Savoir « qui » et « comment » informer de la situation dangereuse repérée
- 5. SECOURIR, EFFECTUER UN GESTE QUI SAUVE EN FONCTION DE LA SITUATION ET DE L'ÉTAT DE LA VICTIME :**
 - Saignement abondant
 - Etouffement
 - Malaise
 - Plaies, brûlures
 - Traumatismes, fractures supposées
 - Victime inconsciente et respiration

